



**COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE**

**CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL SENIORS**

Saison 2023-2024

TABLES DES MATIERES

<u>ARTICLE I.</u>	<u>GENERALITES</u>	
ALINEA I.1	ORGANISATION	3
ALINEA I.2	REGLES	3
<u>ARTICLE II.</u>	<u>CRITERES D'INSCRIPTION</u>	
ALINEA II.1	LICENCE	3
ALINEA II.2	CATEGORIES D'AGE	3
ALINEA II.3	FRAIS D'INSCRIPTION	3
ALINEA II.4	INSCRIPTIONS	3
<u>ARTICLE III.</u>	<u>ORGANISATION DES TABLEAUX</u>	
ALINEA III.1	LE FORMAT DES TABLEAUX	4
ALINEA III.2	QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL	4
<u>ARTICLE IV.</u>	<u>ACCUEIL DE LA MANIFESTATION</u>	
ALINEA IV.1	LE COMITE DEPARTEMENTAL	4
ALINEA IV.2	LE OU LES CLUB(S) ORGANISATEUR(S)	5

Article I. Généralités

Alinéa I.1 Organisation

Le Comité Départemental de Badminton de Loire-Atlantique organise chaque saison, lors du weekend de Pâques, le Championnat Départemental Séniors. Il décernera les titres de champion et vice-champion de Loire-Atlantique dans les cinq disciplines.

Alinéa I.2 Règles

Le Championnat Départemental Séniors se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Un règlement vient compléter le fonctionnement de la compétition.

Alinéa I.3 Conditions d'accueil

Un club (ou une mutualisation de clubs) pourra se porter candidat pour recevoir la compétition, s'il respecte les points suivants :

- Être un ou des club(s) affilié(s) à la FFbad ;
- Avoir un ou des complexe(s) avec sept terrains au minimum, pendant trois jours ;
- Avoir des poteaux, filets et accessoires divers (plots, bacs, etc.) ;
- Avoir des vestiaires ;
- Mettre à disposition un espace dédié à la restauration ;
- Mettre à disposition un espace pour recevoir du public ;
- Avoir, si possible, une salle ou un terrain d'échauffement.
- Une salle pour l'AG du comité le Samedi matin

Article II. Critères d'inscription

Alinéa II.1 Licence

Seuls peuvent être inscrits des joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD au sein du Comité Départemental de Loire-Atlantique, pour la saison en cours.

Alinéa II.2 Catégories d'âge

Le Championnat Départemental Séniors est ouvert aux catégories NC à N1, allant de Cadets et cadettes aux Vétérans.

Alinéa II.3 Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés à 11€ pour un tableau, 16€ pour deux tableaux et 21€ pour trois tableaux.

Alinéa II.4 Inscriptions

Les inscriptions se feront exclusivement par Badnet.



Article III. Organisation des tableaux

Alinéa III.1 Le format des tableaux

La compétition se déroulera en simples, doubles et mixte.

Dans l'idéal, et si le nombre d'inscriptions le permet, ce seront au minimum douze joueurs par catégorie et par sexe. Les tableaux seront formés de poules de qualification de 3 ou 4 joueurs/paires, (prioritairement des poules de 4 pour le double et le mixte, avec deux sortants par poule, puis phases finales par élimination directe), ou poule unique.

Les joueurs retenus seront les meilleurs au CPPH à J-10 de la compétition.

Pour chacun des tableaux une liste d'attente sera établie dans l'ordre du CPPH au cas où, un ou plusieurs joueurs retenus déclareraient forfait.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH.

Alinéa III.2 Qualification pour le Championnat Régional

A ce jour, il n'existe pas de Championnat Régional Séniors dans la région des Pays de la Loire. Il n'y aura donc aucune qualification pour ce championnat.

Article IV. Accueil de la manifestation

Alinéa IV.1 Le Comité Départemental

Le Comité Départemental s'engage, pour l'organisation de la compétition, à :

- Labelliser l'évènement Eco-Bad ;
- Faire la déclaration de la compétition sur Poona et Badnet ;
- Rédiger et envoyer aux clubs la plaquette, ainsi que le règlement de la compétition ;
- Trouver un ou plusieurs Juges Arbitres et éventuellement Arbitres ;
- Indemniser le ou les Juges Arbitres en charge de la compétition (et éventuellement les Arbitres) ;
- Recevoir les inscriptions, faire les tableaux et envoyer les convocations ;
- Garder l'ensemble des recettes d'inscription ;
- Proposer aux GEO, dont ceux nouvellement formés, la possibilité de tenir la table de marque sur une partie de la compétition ;
- Prendre en charge les récompenses pour les finalistes et vainqueurs ;
- Accompagner et conseiller le club durant la phase d'organisation de la compétition.

Le Comité pourra mettre à disposition du club son matériel (sono, imprimante, ordinateur).

Le Comité pourra également proposer un titre honorifique de meilleur club du département en fonction d'un ou plusieurs critères (résultats, nombre d'inscription par rapport au nombre de licenciés, club qui rapporte le plus de bouchons ou de matériel sportif...).



Alinéa IV.2 Le ou les club(s) organisateur(s)

Le ou les organisateur(s) de la manifestation s'engage à :

- Avoir un interlocuteur fixe en lien avec le Comité ;
- Avoir une démarche écoresponsable avant, pendant et après la compétition (privilégier les transports en commun, les mobilités actives ou le covoiturage, participer au tri des déchets, privilégier les produits locaux et de saison) ;
- Réserver le ou les gymnase(s) auprès de sa collectivité, ainsi que le nécessaire à la compétition (tables, chaises, table de marque, etc.) ;
- Installer et démonter le plateau sportif ;
- Organiser et tenir la buvette durant l'ensemble de la compétition (les tarifs sont fixés par le club organisateur et les recettes sont conservées par celui-ci) ;
- Fournir la sono, les écrans d'affichage et l'imprimante.